GRAMMAIRE ANGLAISE

Modalités:

Modalité radicale. Elle correspond aux domaines de l'obligation (*He must/should stay here*), de la possibilité physique ou morale (*He can go out*) et de la volonté (*The car wouldn't start*= La voiture n'a pas voulu démarrer).

Modalité épistémique. La question qui se pose est celle du caractère 'vrai' ou 'faux' (ou 'probable', 'possible', etc.) d'un fait dont on n'a pas une connaissance directe : quand on dit *John must be at home*, on ne sait pas de façon absolue (ou on fait semblant de ne pas savoir) si John est ou non chez lui.

MODAUX:

9 auxiliaires modaux: Must, may, might, can, could, will, would, shall, should.

MAY / MIGHT / MUST:

« May » est utilisée pour exprimer la possibilité. Avec May, à la différence de Can,
l'énonciateur envisage toujours deux possibilités entre lesquelles il ne tranche pas.

You may smoke if you like. Tu peux fumer si tu veux.

You may not know that she is gone. Il se peut que tu ne saches pas qu'elle est partie.

 « Might » exprime aussi la possibilité. Cependant, il laisse flâner un peu plus de doutes que « may ». Might est la forme passé de May.

He asked them if he might leave. Il leur demanda s'il pouvait partir.

- **« Must : »**l'énonciateur souhaite voir l'évènement se réaliser ou juge sa réalisation positive et bloque l'option contraire, non désirable (mais potentiellement désirable pour l'agent= **obligation**).

Ex: For now, you **must** think of nothing but our goal and how to reach it.

Might exprime le moins certain. Les chances que l'énoncé soit vrai ou que le fait se réalise sont plus faibles qu'avec May/. *You might be right after all*. Il se pourrait que tu aies raison après tout.

CAN / COULD BE / BE ABLE TO:

 « Can : » est ce que l'on appelle un auxiliaire modal. A ce titre il est très simple de le conjuguer :

Il ne prend pas de 's'à la 3e personne du singulier. Il se conjugue au présent (can), et au prétérit sous la forme de 'could', qui peut être utilisé comme conditionnel. Il n'a pas de participe passé ou présent. On exprime : la capacite, la permission, ordre, perception.

Could: » Si vous souhaitez parler de quelque chose que vous pouviez faire par le passé, mais que vous ne pouviez plus faire aujourd'hui, vous devez utiliser « could » plutôt que « can ». Idéal pour parler au passé, être poli ou parler au conditionnel. Il est très utilisé au quotidien, notamment pour parler à des personnes que nous ne connaissons pas très bien ou à des personnes plus âgées.

Exemple : At one time, I could run a mile and get out of breath. -> À un moment donné, je pouvais courir un kilomètre et m'essouffler.

« Be able to : » est l'expression d'équivalence du verbe de modalité « can ». Comme lui, il exprime la capacité de quelqu'un à faire quelque chose. Son avantage principal est qu'il peut être conjugué au temps qui convient. Exprimer la capacité de faire quelque chose physiquement ou intellectuellement.

Example: Aunt Lily is able to walk again. → Tante Lily peut marcher à nouveau.

On utilise « be able to » au passé lorsque l'action a réellement eu lieu.

Exemple: I was able to buy the newspaper yesterday

Au futur, « be able to » exprime la possibilité, la capacité.

Example: Someday I will be able to forgive him for what he did to me. \rightarrow Un jour je pourrai le pardonner pour ce qu'il m'a fait.